

Genève 1926 : capitale de la paix ?¹

L'admission de l'Allemagne à la SDN

Jean-Michel GUIEU

« La cérémonie à laquelle nous venons d'assister laissera dans les esprits un souvenir inoubliable. Ce n'est pas la première fois qu'après une grande guerre, les peuples, hier ennemis, se rapprochent. L'histoire du monde est faite de réconciliations de cette sorte. Mais, jamais elles n'ont eu cette solennité, cette grandeur, ni présenté ces garanties de durée. Les guerres ont été suivies de paix, puis d'alliances contre un nouvel ennemi. Ce qui se passe en ce moment est quelque chose d'autre et bien davantage. C'est une promesse formelle d'oubli et de collaboration en vue d'une œuvre positive »².

Ainsi s'exprime dans les colonnes du *Journal de Genève*, au lendemain de l'admission de l'Allemagne à la Société des Nations, William Martin, le plus célèbre journaliste genevois de l'entre-deux-guerres. Cette confiance dans une paix retrouvée, que l'on trouve ici exprimée presque sans nuance par un observateur réputé pourtant pour son objectivité et sa modération, donne un peu la mesure de l'euphorie générale suscitée par l'entrée de l'ancien vaincu dans les instances genevoises, le 10 septembre 1926. En ce jour, Genève semblait bien incarner, pour l'opinion internationale qui suivait l'événement, l'espoir d'une pacification durable des relations intereuropéennes.

Tous les ingrédients étaient d'ailleurs réunis pour faire de cette admission un grand événement historique : une ancienne puissance

¹ Article paru dans le *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n°12, automne 2001.

² MARTIN (William), « La Séance », *Journal de Genève*, 11 septembre 1926, cité dans AZCARATE (Pablo de), dir., *William Martin : un grand journaliste à Genève*, Genève, Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix internationale, 1970, p. 143.

vaincue, l'Allemagne, bannie de la Société des nations depuis sa création, qui y faisait une entrée triomphale en la personne de son ministre des Affaires étrangères, Gustav Stresemann ; un Aristide Briand au faîte de sa carrière de « pèlerin de la paix », ne faisant pas mesure de son éloquence sonore et incantatoire pour accueillir son homologue ; et enfin, une grande arène diplomatique, l'Assemblée générale annuelle de la SDN, à laquelle prenaient part des centaines de délégués venus du monde entier, sous l'œil aiguisé d'une presse internationale fort bien représentée.

Certes, l'assemblée de 1926 n'était pas la première à donner à Genève les dimensions d'une capitale de la paix : en 1924 déjà, le « Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux », dit également « Protocole de Genève », adopté à l'unanimité des délégations, avait suscité un énorme enthousiasme, malheureusement de courte durée, la Grande-Bretagne refusant finalement de ratifier ce texte, à la suite d'un changement de majorité dans le pays. Ce Protocole ouvrait néanmoins l'époque qu'il est convenu d'appeler l'« âge d'or » de Genève.

Si l'entrée triomphale de l'Allemagne à Genève marque, quant à elle, l'Assemblée de 1926, il faut toutefois s'interroger sur la nature de cet événement. Peut-on considérer cette admission comme une preuve de la force nouvelle acquise par la SDN, alors qu'elle a provoqué l'une de ses premières graves crises ? Faut-il y voir davantage l'éclatante manifestation de la réconciliation franco-allemande, bien celle-ci ait déjà été fort avancée l'année précédente à Locarno, c'est-à-dire en dehors de la Société des Nations, quand l'Allemagne a reconnu volontairement ses frontières occidentales avec la France et la Belgique ? Quelle est donc la signification de l'entrée de l'Allemagne à la SDN en septembre 1926 et dans quelle mesure fait-elle alors de Genève la capitale de la paix ?

« Un souvenir inoubliable »¹

L'entrée triomphale de l'Allemagne à Genève

La journée du 10 septembre 1926 fut incontestablement une date mémorable pour les délégations de 55 pays qui avaient fait le déplacement à Genève pour suivre les travaux de la VII^e assemblée générale ordinaire de la SDN et qui avaient pris place, par ordre alphabétique, sur les bancs de bois de la salle de la Réformation, sous le regard croisé de la presse internationale et du public, massés dans les galeries autour de la salle. Ce lieu austère, sans draperies ni dorures, était en ce jour le théâtre d'un événement que tous les contemporains regardèrent comme historique : l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations, avec siège permanent au Conseil, qui manifestait symboliquement son retour dans le concert des grandes puissances.

Après l'ouverture solennelle de la séance par le président de la VII^e Assemblée, le serbe Momtchilo Nintchitch, Gustav Stresemann, chef de la délégation allemande et ministre des Affaires étrangères, fendit la foule pour rejoindre la tribune, alors que « les délégués, debout, l'applaudi[ssaient], soulevés d'une frénésie dépassant les délires qui avaient accueilli le Protocole et les accords de Locarno »². Pourtant, à en croire un autre témoin de la scène, Henry de Jouvenel, membre de la délégation française à Genève en 1926, Stresemann n'aurait été accueilli qu'« avec une politesse tranquille et ceux qui craignaient un déchaînement d'enthousiasme ont été rassurés »³.

Le représentant de l'Allemagne prit alors la parole pour prononcer un discours « très académique dans sa forme, très parlementaire dans sa

¹ Cf. supra article de William Martin.

² WEISS (Louise), *Mémoires d'une Européenne*, tome II, Paris, Payot, 1970, p. 270.

³ Lettre d'Henry de Jouvenel à Germaine Patat datée du 8 septembre 1926, citée dans MANIGAND (Christine), *Henry de Jouvenel*, Limoges, PULIM, 2000, p. 122.

dialectique, très allemand dans son fond »¹, de surcroît « lu dans une langue qu'une partie de l'Assemblée n'entendait pas »². Stresemann y développait quelques uns de ses thèmes favoris : la collaboration pacifique des États – particulièrement avec ceux qui ont été alliés contre l'Allemagne –, l'abaissement des barrières douanières en Europe, la nécessité du désarmement général prévu par le traité de paix et la vocation à l'universalité de la Société des Nations.

Pour lui répondre, le premier délégué de la France à l'Assemblée, Aristide Briand, « en veston noir étriqué et pantalon en tuyau de poêle, mont[a] lentement à la tribune, soulevant des tempêtes d'applaudissements »³ et fit un discours « qui nous a mis les larmes aux yeux, à tous ou à presque tous »⁴

*« Messieurs, la paix, pour l'Allemagne et pour la France, cela veut dire : c'en est fini de la série des rencontres douloureuses et sanglantes dont toutes les pages de l'Histoire sont tachées ; c'en est fini des longs voiles de deuil sur des souffrances qui ne s'apaiseront jamais ; plus de guerres, plus de solutions brutales et sanglantes à nos différends ! Certes, ils n'ont pas disparu, mais désormais c'est le juge qui dira le droit. Comme les individus, qui s'en vont régler leurs difficultés devant le magistrat, nous aussi nous réglerons les nôtres par des procédures pacifiques. Arrière les fusils, les mitrailleuses, les canons ! Place à la conciliation, à l'arbitrage, à la paix ! »*⁵.

C'est donc principalement sous le signe de la réconciliation franco-allemande que Briand plaça l'admission de l'Allemagne à la Société des

¹ WEISS (Louise), *op. cit.*, p. 270.

² MARTIN (William), « La Séance », *op. cit.*, p. 142.

³ TABOUIS (Geneviève), *Vingt ans de « suspense » diplomatique*, Paris, Albin Michel, 1958, p. 44.

⁴ Lettre d'Henry de Jouvenel à Germaine Patat, 8 septembre 1926, citée dans MANIGAND (Christine), *op. cit.*, p. 122.

⁵ *Journal Officiel* de la SDN, 11 septembre 1926.

Nations, et c'est bien ce rapprochement des deux peuples ennemis que symbolisèrent les deux héros de la cérémonie du 10 septembre, Aristide Briand et Gustav Stresemann, auxquels d'ailleurs sera conjointement décerné le prix Nobel de la Paix à la fin de l'année 1926.

Briand-Stresemann, première incarnation du couple franco-allemand

Les deux hommes furent en effet ce 10 septembre 1926 la parfaite incarnation d'une nouvelle figure de la mythologie politique promise à un grand avenir : le couple franco-allemand.

D'un côté, Aristide Briand, délégué de la France à Genève depuis l'automne 1924 et ministre des Affaires étrangères depuis avril 1925, s'affirmant comme un « diplomate, un virtuose de la transaction dans les délibérations internationales »¹, jouissant en outre, depuis la conclusion des accords de Locarno, d'une immense popularité en France.

Face à lui, Gustav Stresemann, chancelier d'Allemagne durant quatre mois en 1923, avant d'occuper le poste de ministre des Affaires étrangères jusqu'en 1929. Ancien pangermaniste durant la Première Guerre mondiale et opposant acharné au traité de Versailles, il était désormais celui qui incarnait la nouvelle politique extérieure de l'Allemagne, basée sur la conciliation, que l'admission à la SDN venait en quelque sorte couronner.

Nul doute que les relations entre les deux hommes fussent cordiales, le ministre allemand sachant très vite gagner la confiance de son homologue français. Mais nul doute également que les deux hommes aient agi au moins autant en nationaux qu'en Européens : la réconciliation était avant tout un choix tactique au service des intérêts de leur pays respectif.

¹ SUAREZ (Georges), *Aristide Briand, sa vie, son œuvre*, tome VI, Paris, Plon, 1952, p. 59, cité dans MANIGAND (Christine), *Les Genevois dans la France de l'entre-deux-guerres*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, IEP, Paris, 1999, volume 2, p. 41.

Stresemann ne faisait d'ailleurs pas mystère de certaines arrières-pensées, tenant par exemple devant les convives de la brasserie Gambrinus, quelques jours seulement après l'entrée de son pays à Genève, un discours moins modéré qu'à l'habitude, rejetant la thèse de la responsabilité de l'Allemagne dans le déclenchement de la guerre, affirmant le droit de l'Allemagne à avoir des colonies, et déclarant que sa politique n'avait pour seul but que « la liberté et la grandeur de l'Allemagne » :

« Il s'agit aujourd'hui de rétablir la souveraineté allemande sur le sol allemand et, au-delà, de trouver, grâce à une politique habile et réfléchie, en collaboration avec les autres nations dans toute l'Europe, les chemins pour restaurer le droit à l'autodétermination des peuples là où il a été violé »¹.

Pour Briand, qui avait conscience de la stratégie de son homologue, il s'agissait donc d'enserrer l'Allemagne dans un réseau de liens et d'engagements internationaux limitant sa marge de manœuvre révisionniste : l'admission de l'Allemagne à la SDN était donc parfaitement justifiée de ce point de vue.

Genève, capitale de la paix

Pour l'heure, Genève paraissait donc bien être – plus que jamais – la capitale de la paix. Rappelons que la ville avait été choisie en 1919 par Wilson pour abriter le siège de la SDN, en raison du passé de la ville, à la fois prestigieux et ouvert sur le monde, grâce à Calvin, Rousseau ou à la Croix Rouge, mais aussi pour son appartenance à un pays neutre, sans oublier le fait que ses habitants étaient de langue française, langue internationale à l'époque.

Si les premières réunions annuelles de l'Assemblée générale de la SDN au mois de septembre furent d'un caractère assez modeste, les

¹ Cité dans BAECHLER (Christian), *Gustav Stresemann (1878-1929), De l'impérialisme à la sécurité collective*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1996, p. 691.

choses avaient bien changé depuis V^e session de 1924, marquée par la venue – pour la première fois – des chefs des gouvernements anglais et français, MacDonald et Herriot, et par l'adoption à l'unanimité du Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux.

Les assemblées de septembre avaient alors changé de caractère et s'étaient transformées en événements internationaux de grande répercussion. Genève devenait durant trois à quatre semaines la capitale de la diplomatie mondiale, le point de rencontre de centaines de délégués venus de tous les horizons politiques et de tous les pays, chaque pays membre de la SDN envoyant au bord du Léman une délégation de trois membres, accompagnés de trois suppléants, de délégués techniques et de secrétaires. Les débats étaient intégralement ouverts à la presse et au public, transformant l'assemblée annuelle en une tribune incomparable, particulièrement pour les petits États qui y jouissaient d'une parfaite égalité avec les grandes puissances.

C'est en réalité toute une partie de Genève qui battait au rythme des séances et des débats de l'Assemblée, car nombre d'affaires et de tractations se réglaient dans les grands hôtels qui accueillaient les délégations étrangères et la presse internationale : l'hôtel Beaurivage pour les Anglais, le Métropole pour les Allemands et les Bergues pour les Français, les brasseries genevoises, telle la « Bavaria », près de l'hôtel Métropole, où Stresemann recevait les correspondants de presse autour d'un verre de bière en fumant un cigare, sans oublier les nombreux dîners diplomatiques donnés par les plus importantes délégations et qui se suivaient quasiment sans interruption durant le mois de septembre.

Il semblait vraiment régner au bord du Léman un esprit particulier que l'on baptisa « esprit de Genève »¹. Malgré tout, l'Allemagne avait bien failli ne pas entrer à la SDN en 1926...

¹ Notamment défini par le genevois Robert de TRAZ dans son ouvrage célèbre : *L'Esprit de Genève*, Paris, Grasset, 1929.

« Une crise de la SDN »¹

L'Allemagne et la Société des Nations

La question de l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations se posa dès 1919. Si un certain nombre de vaincus furent rapidement admis à la SDN (l'Autriche et la Bulgarie dès 1920, la Hongrie en 1922), l'Allemagne fut durablement tenue à l'écart.

Pour autant, le gouvernement allemand avait manifesté dès la fin de la guerre son intérêt pour la création d'une organisation internationale, non pas qu'il fût soudainement gagné à l'esprit international, mais parce qu'il voyait en elle le moyen de se protéger de l'animosité des vainqueurs et de reconquérir l'égalité avec les grandes puissances. C'est ainsi que fut créée, dès décembre 1918, une *Deutsche Liga für Völkerbund* fonctionnant grâce à des subventions officielles.

Mais l'Allemagne eut beau réclamer son admission immédiate à la SDN, les Alliés la lui refusèrent, en lui laissant cependant entrevoir que les choses pourraient changer si elle démontrait « par des actes son intention de satisfaire aux conditions de la paix, son renoncement pour toujours à la politique agressive qui lui a aliéné le reste du monde et qui a été la cause de la guerre »², c'est-à-dire si elle acceptait de bon gré les dispositions du traité de Versailles qu'elle tenait – on le sait – pour un véritable « Diktat ».

En conséquence, rien ne fut possible avant la détente des relations franco-allemandes à partir de 1924. L'Allemagne, alors provisoirement libérée de la pression des réparations par le plan Dawes, put envoyer

¹ Titre emprunté au juriste Georges Scelle : SCELLE (Georges), *Une crise de la SDN, La réforme du Conseil et l'entrée de l'Allemagne à Genève*, Paris, PUF, 1927.

² Lettre de Clemenceau accompagnant la réponse des Alliés au gouvernement allemande, cité dans GERBET (Pierre), GHEBALI (Victor-Yves), MOUTON (Marie-Renée), *Le rêve d'un ordre mondial de la SDN à l'ONU*, Paris, Imprimerie nationale, 1996, p. 29.

aux puissances représentées au Conseil de la SDN, à l'automne 1924, un mémorandum dans lequel elle faisait part de sa volonté d'intégrer les institutions genevoises. Cette demande était toutefois assortie de quatre conditions, destinées principalement à contenter la droite nationaliste allemande : siège immédiat et permanent pour l'Allemagne au Conseil, non-participation aux sanctions économiques ou militaires décidées par la SDN, participation au contrôle des territoires sous mandat, et entrée dans les instances genevoises ne valant pas reconnaissance implicite de sa responsabilité dans le déclenchement de la guerre, telle qu'elle était affirmée par le traité de Versailles.

C'est finalement la signature des accords de Locarno, en octobre 1925, qui ouvre la voie d'une admission très prochaine de l'Allemagne à la SDN avec l'assurance d'un siège permanent au Conseil. Le 8 février 1926, le gouvernement allemand fait officiellement acte de candidature en adressant une lettre au secrétaire général de la SDN, qui lui est remise par le consul allemand de Genève le 10 février.

Le « spectacle humiliant »¹ de mars 1926

L'annonce de la candidature allemande va provoquer une véritable crise de l'institution genevoise, en ravivant les revendications de l'Espagne, du Brésil et de la Pologne qui prétendaient eux aussi à un siège permanent au Conseil. Il ne pouvait en être question pour les Allemands aux yeux desquels seules les grandes puissances devaient disposer d'un siège permanent et qui, surtout, redoutaient que l'attribution d'un tel privilège à la Pologne vienne en quelque sorte consolider l'État polonais et rendre plus difficile la révision des frontières à l'Est².

¹ MARTIN William, « Sous les yeux des sceptiques », *Journal de Genève*, 13 mars 1926, cité dans AZCARATE (Pablo de), *op. cit.*, p. 135.

² Voir BAECHLER (Christian), *op. cit.*, p. 665 sq.

Aussi la session extraordinaire de l'Assemblée de la SDN, du 7 au 17 mars 1926, se solda-t-elle par l'ajournement de l'admission de l'Allemagne et l'annonce du retrait de l'Espagne et du Brésil de l'organisation de Genève¹, suite à leur refus de l'arrangement proposé, qui consistait à faire élire la Pologne et les Pays-Bas sur les sièges temporaires occupés par la Suède et la Tchécoslovaquie, et à nommer une commission d'étude pour la réforme des statuts chargée d'élaborer un projet de réforme du Conseil.

L'attitude de l'Espagne et du Brésil fut jugée choquante par beaucoup d'observateurs, à commencer par William Martin qui déclara que « jamais la Société des Nations n'avait donné au monde un spectacle aussi humiliant [...]. On ne s'attendait pas à un pareil retour offensif des égoïsmes nationaux contre les préoccupations internationales. [...] Ce n'est pas la faute de l'Allemagne si on l'a invitée à assister à la plus ridicule, et en même temps à la plus grave des scènes de ménage »².

La commission d'étude décidée par l'Assemblée extraordinaire se réunit finalement du 10 au 17 mai et du 30 août au 3 septembre 1926. Elle proposa la création d'un siège permanent et le passage de 6 à 9 du nombre de sièges non permanents qui seraient renouvelés par tiers tous les ans. Trois des membres non-permanents pourraient être déclarés rééligibles par l'Assemblée à une majorité des deux tiers.

Le 8 septembre 1926, cette réforme du Conseil ainsi que l'admission de l'Allemagne furent adoptées à l'unanimité par la VII^e Assemblée de la SDN, mettant un terme à six mois d'une crise dont l'institution se serait volontiers passée. L'« esprit de Genève » allait-il enfin pouvoir triompher ?

¹ Seul le retrait du Brésil devait devenir effectif en 1928.

² MARTIN William, « Sous les yeux des sceptiques », *op. cit.*, p. 135-137.

L'« âge d'or » de Genève ?

Une nouvelle atmosphère internationale

Il est certain que l'admission de l'Allemagne à la Société des Nations va nettement renforcer l'impression de détente internationale à l'œuvre depuis 1924 et entraîner un intérêt croissant pour l'organisme de Genève. En effet, l'admission de l'ex-vaincue dans les instances internationales a non seulement une véritable portée symbolique mais elle semble surtout augurer d'une nouvelle ère de relations pacifiques entre les nations européennes. Des deux côtés du Rhin, les opinions publiques semblent progressivement basculer du côté de la réconciliation. Les socialistes français approuvent la politique suivie par Briand, et les catholiques dans leur majorité abandonnent leur défiance à l'égard de l'ex-ennemie. En Allemagne, les grands partis nationaux atténuent leurs critiques à l'égard de la politique suivie par Stresemann : les représentants des principaux partis se rallient à la SDN, des sociaux-démocrates (SPD) à la partie la plus modérée du Parti allemand populaire national (DNVP).

Une véritable mystique de la paix et de la réconciliation européenne est même alimentée par un certain nombre de milieux politiques, économiques et intellectuels gagnés au pacifisme sociétair et dont l'action a préparé dans une certaine mesure l'entrée de l'Allemagne à Genève. On peut ainsi citer l'Union internationale des Associations pour la SDN qui fédère l'ensemble des associations de soutien à la SDN et qui dès 1921 a accueilli en son sein la Ligue allemande pour la SDN, avant d'offrir au président de cette dernière, le comte Johann Heinrich Bernstorff, la vice-présidence du mouvement en 1923, procurant de la sorte aux Allemands une tribune internationale où ils pouvaient exprimer le point de vue de leur pays, bien avant sa réintégration dans le concert européen. Mais une fois celle-ci réalisée, l'association internationale continua de jouer son rôle de rapprochement des élites européennes et son assemblée générale annuelle de 1927, tenue à Berlin et présidée par

le Français Alphonse Aulard, fut une nouvelle occasion pour le chancelier Marx de souligner l'importance accordée par son pays à la coopération internationale. Et en s'entretenant avec Stresemann, Aulard eut l'impression « qu'il voulait très sincèrement la paix, qu'il était un sincère locarniste »¹. Et en 1928, c'est le tour d'un grand nombre de parlementaires du monde entier de se retrouver à Berlin pour participer à la XXV^e conférence interparlementaire.

Bref, l'admission de l'Allemagne à Genève a eu un incontestable impact sur le désarmement des esprits et les progrès de la coopération internationale. Pour autant, la SDN, après avoir péniblement intégré l'Allemagne en son sein, se trouvait-elle désormais hors de tout danger ?

Inquiétudes

Certains observateurs attentifs invitèrent l'opinion à dépasser la réaction d'euphorie suscitée par les événements de septembre 1926 et à considérer plus lucidement l'évolution inquiétante suivie par l'organisme de Genève. Pour eux, au premier rang desquels il faut citer le professeur de droit international Georges Scelle, la SDN traversait une « crise » « dont il serait dangereux de nier la gravité », une crise qui remontait à l'échec du Protocole de Genève, et révélée au grand jour par la « malheureuse assemblée extraordinaire de mars 1926 »². Pour le célèbre juriste, qui développa ses conceptions à travers de nombreux articles de presse et même un ouvrage intitulé *Une crise de la SDN*³, il était temps pour la SDN « de cesser d'être une machine exclusivement diplomatique et politique, pour marcher résolument vers l'organisation

¹ AULARD (Alphonse), « Le congrès de Berlin pour la Société des Nations », *La Dépêche*, 15 juin 1927, p. 1.

² Association française pour la SDN, Brochure n°6 : *Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 décembre 1926*, p. 30.

³ SCELLE (Georges), *Une crise de la SDN*, *op. cit.*

constitutionnelle »¹. Il critiquait surtout « l'erreur de l'uniformité centralisatrice » de Genève², c'est-à-dire l'ignorance par la SDN de la réalité des solidarités particulières qui unissent certains peuples du fait de leur voisinage géographique ou d'autres affinités de type économique, linguistique, culturel, etc. La seule manière pour la SDN de réaliser pleinement son universalisme était donc de se reconstituer sur des bases régionales et de « s'acheminer vers les complications d'une fédération de fédérations superposées et entrecroisées »³.

Un autre ardent zélateur de l'institution genevoise, Henry de Jouvenel, manifesta spectaculairement sa désapprobation par rapport à l'évolution prise par la SDN en démissionnant en juillet 1927 de la délégation française à Genève dont il était membre depuis 1922. Partisan d'une SDN universelle, il se refusait à assister au triomphe des tête à tête diplomatiques et des traités particuliers qui n'avaient cessé de se multiplier. Il dénonçait en quelque sorte une SDN vidée d'une partie de sa substance et devenant un sorte d'« Académie des Nations » ou d'« Association des grandes puissances » :

« Si cinquante gouvernements envoient leurs délégués à Genève pour ne rien résoudre ou considèrent que les solutions adoptées ne les engagent à rien, il n'y a pas de société, il n'y a qu'une académie des nations »⁴.

On sait à quel point l'évolution de la SDN devait donner raison à ces observateurs attentifs : l'organisation de Genève connaîtra, en effet, dans les années qui suivent l'admission de l'Allemagne, une succession de malaises et d'échecs, à une époque qui passe pourtant pour être son « âge d'or » : en 1927, la VIII^e Assemblée générale est marquée par la

¹ *Ibidem*, p. 251.

² SCELLE (Georges), « La crise de la SDN », *La dépêche*, 18 mai 1926, p. 1.

³ SCELLE (Georges), *Une crise de la SDN*, *op. cit.*, p. 252.

⁴ JOUVENEL (Henry de), « Société ... ou Académie des Nations », *Revue des Vivants*, n°8, 1927, cité dans MANIGAND (Christine), *Henry de Jouvenel*, *op. cit.*, p. 124.

fronde des petits États scandinaves et nordiques contre les grandes puissances ; en 1928, le pacte Briand-Kellogg de renonciation à la guerre, destiné à combler les lacunes de la SDN, mais simple déclaration de caractère moral et dépourvu de sanctions, sera conclu en dehors de l'institution genevoise ; et en 1930, le Mémoire français d'Union fédérale européenne sera torpillé par les gouvernements européens et finira par être enterré...

C'est donc bien dans cette perspective qu'il faut replacer l'admission de l'Allemagne à Genève : elle a été un beau succès pour Gustav Stresemann qui œuvrait depuis 1923 au retour de son pays parmi les grandes puissances, mais elle a été pour Genève une rude épreuve dont elle est sortie affaiblie. La crise de 1926 est donc bien révélatrice de la persistance des égoïsmes nationaux et de la faiblesse de l'esprit international qui caractérisent cette époque, et que ne doivent pas faire oublier les moments si émouvants de l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations.